

**La Corporation de l'École des  
hautes études commerciales de Montréal**

**États financiers  
au 30 avril 2024**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Bilan	5
Produits et charges	6
Évolution des soldes de fonds	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 32



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil d'administration de  
La Corporation de l'École des hautes études  
commerciales de Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (ci-après « l'École »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2024 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 avril 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'École conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'École à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'École ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'École.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'École;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'École à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'École à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 20 septembre 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A138737

## La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

### Bilan

Au 30 avril 2024

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>										
Court terme										
Encaisse	53 090 728	52 609 196	—	—	—	—	49 835	47 352	53 140 563	52 656 548
Subventions à recevoir (note 5)	18 720 888	14 571 137	—	—	22 662 482	15 015 734	—	—	41 383 370	29 586 871
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 6)	11 984 056	12 587 615	3 453 011	3 196 489	—	—	135 954	132 990	15 573 021	15 917 094
Avances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	—	—	74 739 248	67 171 802	8 817 125	20 083 992	—	—	—	—
Frais payés d'avance	3 727 160	3 304 332	24 578	—	—	—	—	—	3 751 738	3 304 332
	<b>87 522 832</b>	<b>83 072 280</b>	<b>78 216 837</b>	<b>70 368 291</b>	<b>31 479 607</b>	<b>35 099 726</b>	<b>185 789</b>	<b>180 342</b>	<b>113 848 692</b>	<b>101 464 845</b>
Long terme										
Subventions à recevoir	—	—	—	—	131 665 804	141 215 229	—	—	131 665 804	141 215 229
Placements (note 7)	1	144 420	403 307	403 307	—	—	90 623 911	86 101 824	91 027 219	86 649 551
Immobilisations corporelles (note 8)	—	—	—	—	355 083 154	349 690 909	—	—	355 083 154	349 690 909
Actifs incorporels (note 9)	—	—	—	—	352 182	485 703	—	—	352 182	485 703
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 10)	24 999 500	20 751 900	—	—	—	—	—	—	24 999 500	20 751 900
Instruments financiers dérivés	—	—	—	—	9 025 492	6 689 738	—	—	9 025 492	6 689 738
	<b>24 999 501</b>	<b>20 896 320</b>	<b>403 307</b>	<b>403 307</b>	<b>496 126 632</b>	<b>498 081 579</b>	<b>90 623 911</b>	<b>86 101 824</b>	<b>612 153 351</b>	<b>605 483 030</b>
	<b>112 522 333</b>	<b>103 968 600</b>	<b>78 620 144</b>	<b>70 771 598</b>	<b>527 606 239</b>	<b>533 181 305</b>	<b>90 809 700</b>	<b>86 282 166</b>	<b>726 002 043</b>	<b>706 947 875</b>
<b>PASSIF</b>										
Court terme										
Emprunts bancaires (note 11)	—	—	—	—	17 229 304	25 576 602	—	—	17 229 304	25 576 602
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 12)	56 228 628	44 903 811	364 475	298 820	17 359 399	19 855 961	55 035	122 535	74 007 537	65 181 127
Produits reportés (note 13)	7 019 261	6 915 308	—	—	—	—	—	—	7 019 261	6 915 308
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 15)	—	—	—	—	14 255 635	14 499 590	—	—	14 255 635	14 499 590
Apports reportés (note 14)	—	—	39 129 484	34 784 508	19 618 565	11 245 949	—	—	58 748 049	46 030 457
Dus interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	28 345 134	36 574 240	—	—	—	—	55 211 239	50 681 554	—	—
	<b>91 593 023</b>	<b>88 393 359</b>	<b>39 493 959</b>	<b>35 083 328</b>	<b>68 462 903</b>	<b>71 178 102</b>	<b>55 266 274</b>	<b>50 804 089</b>	<b>171 259 786</b>	<b>158 203 084</b>
Long terme										
Dette à long terme (note 15)	—	—	—	—	153 256 768	149 099 199	—	—	153 256 768	149 099 199
Apports reportés (note 16)	—	—	39 126 185	35 688 270	197 972 136	202 601 792	—	—	237 098 321	238 290 062
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 10)	15 309 700	15 341 300	—	—	—	—	—	—	15 309 700	15 341 300
	<b>106 902 723</b>	<b>103 734 659</b>	<b>78 620 144</b>	<b>70 771 598</b>	<b>419 691 807</b>	<b>422 879 093</b>	<b>55 266 274</b>	<b>50 804 089</b>	<b>576 924 575</b>	<b>560 933 645</b>
<b>SOLDES DE FOND</b>										
Non affectés	(4 162 996)	(7 831 177)	—	—	—	—	—	—	(4 162 996)	(7 831 177)
Affectations d'origine interne (note 17)	9 782 606	8 065 118	—	—	7 432 645	12 142 481	5 129 643	5 124 986	22 344 894	25 332 585
Affectations d'origine externe	—	—	—	—	—	—	30 413 783	30 353 091	30 413 783	30 353 091
Investis en immobilisations	—	—	—	—	100 481 787	98 159 731	—	—	100 481 787	98 159 731
	<b>5 619 610</b>	<b>233 941</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>107 914 432</b>	<b>110 302 212</b>	<b>35 543 426</b>	<b>35 478 077</b>	<b>149 077 468</b>	<b>146 014 230</b>
	<b>112 522 333</b>	<b>103 968 600</b>	<b>78 620 144</b>	<b>70 771 598</b>	<b>527 606 239</b>	<b>533 181 305</b>	<b>90 809 700</b>	<b>86 282 166</b>	<b>726 002 043</b>	<b>706 947 875</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

## La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

### Produits et charges

Pour l'exercice terminé le 30 avril 2024

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>								
Subventions								
Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)	98 804 033	95 651 185	2 465 712	2 168 130	10 199 702	7 329 664	111 469 447	105 148 979
Autres ministères provinciaux	—	—	3 042 390	2 304 153	455 589	447	3 497 979	2 304 600
Fédérales	1 657 169	1 537 084	4 931 355	5 337 547	1 096 708	820 909	7 685 232	7 695 540
Autres – gouvernementales	—	—	29 678	57 627	—	—	29 678	57 627
Autres – non gouvernementales	—	—	2 396 767	2 069 937	—	—	2 396 767	2 069 937
Droits de scolarité	51 240 026	49 082 745	—	—	—	—	51 240 026	49 082 745
Cotisations des étudiants	4 554 855	4 341 596	—	—	—	—	4 554 855	4 341 596
Apports de particuliers et de sociétés	26 514	132 295	163 228	101 367	—	—	189 742	233 662
Produits nets de placements (note 3)	4 325 526	2 776 291	1 964 408	2 018 075	25 801	25 801	6 315 735	4 820 167
Projets universitaires	—	—	3 369 378	2 359 614	—	—	3 369 378	2 359 614
Services à la collectivité	17 896 359	15 498 230	10 960 021	9 487 086	—	—	28 856 380	24 985 316
Entreprises auxiliaires	4 086 591	3 842 439	—	—	—	—	4 086 591	3 842 439
Services rendus à l'extérieur								
Enseignement et recherche	2 512 947	2 304 880	3 243 623	3 483 198	—	—	5 756 570	5 788 078
Autres	1 325 950	1 470 933	331 394	510 587	—	—	1 657 344	1 981 520
Contributions de la Fondation HEC Montréal et d'autres sociétés contrôlées	2 958 448	392 371	4 770 478	4 106 304	489 013	9 715	8 217 939	4 508 390
	<b>189 388 418</b>	<b>177 030 049</b>	<b>37 668 432</b>	<b>34 003 625</b>	<b>12 266 813</b>	<b>8 186 536</b>	<b>239 323 663</b>	<b>219 220 210</b>
<b>Charges</b>								
Enseignement et recherche	105 233 384	102 132 958	20 337 735	17 664 125	—	—	125 571 119	119 797 083
Soutien à l'enseignement et à la recherche	21 993 146	20 471 885	488 244	129 137	—	—	22 481 390	20 601 022
Soutien institutionnel	37 811 740	34 489 204	316 757	308 954	—	—	38 128 497	34 798 158
Services aux étudiants	6 857 186	6 302 362	5 344 957	6 167 587	—	—	12 202 143	12 469 949
Services à la collectivité	14 630 535	12 072 871	10 939 876	9 310 662	—	—	25 570 411	21 383 533
Entreprises auxiliaires	1 713 363	1 608 333	—	—	—	—	1 713 363	1 608 333
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	(54 600)	(306 500)	—	—	—	—	(54 600)	(306 500)
Intérêts et frais financiers (note 15)	37 938	47 243	—	—	4 709 165	2 072 424	4 747 103	2 119 667
Variations de valeur des instruments financiers dérivés	—	—	—	—	(2 335 754)	(2 594 223)	(2 335 754)	(2 594 223)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	—	—	—	—	29 096	30 872	29 096	30 872
Biens sous le seuil de capitalisation	—	—	—	—	143 875	134 217	143 875	134 217
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	12 565 702	9 180 795	12 565 702	9 180 795
Amortissement des actifs incorporels	—	—	—	—	272 109	267 195	272 109	267 195
	<b>188 222 692</b>	<b>176 818 356</b>	<b>37 427 569</b>	<b>33 580 465</b>	<b>15 384 193</b>	<b>9 091 280</b>	<b>241 034 454</b>	<b>219 490 101</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<b>1 165 726</b>	<b>211 693</b>	<b>240 863</b>	<b>423 160</b>	<b>(3 117 380)</b>	<b>(904 744)</b>	<b>(1 710 791)</b>	<b>(269 891)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

### Évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 30 avril 2024

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	233 941	4 564 186	—	—	110 302 212	110 783 796	35 478 077	35 403 192	146 014 230	150 751 174
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 165 726	211 693	240 863	423 160	(3 117 380)	(904 744)	—	—	(1 710 791)	(269 891)
Apports reçus à titre de dotations	—	—	—	—	—	—	60 692	26 447	60 692	26 447
Œuvres d'art reçues	—	—	—	—	488 737	—	—	—	488 737	—
Virements interfonds (note 4)	(4 657)	(48 438)	(240 863)	(423 160)	240 863	423 160	4 657	48 438	—	—
Réévaluations et autres éléments	4 224 600	(4 493 500)	—	—	—	—	—	—	4 224 600	(4 493 500)
Solde à la fin	5 619 610	233 941	—	—	107 914 432	110 302 212	35 543 426	35 478 077	149 077 468	146 014 230

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 avril 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 710 791)	(269 891)
Éléments hors caisse		
Variations de la juste valeur des placements	(2 242 161)	536 495
Subvention du MES	(5 194 270)	(5 309 761)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	29 096	30 872
Gain sur les instruments financiers dérivés	(2 335 754)	(2 594 223)
Produits de fonds communs de placement sous forme de distributions réinvesties	(4 817 771)	(5 961 546)
Amortissement des immobilisations corporelles	12 565 702	9 180 795
Amortissement des actifs incorporels	272 109	267 195
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	(3 151 934)	(856 872)
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	(54 600)	(306 500)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	14 293 806	10 471 234
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>7 653 432</u>	<u>5 187 798</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(364 628)	(1 174 501)
Cessions de placements	3 044 229	2 876 770
Immobilisations corporelles	(18 853 043)	(43 450 814)
Actifs incorporels	(164 463)	(421 852)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(16 337 905)</u>	<u>(42 170 397)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts bancaires	9 854 750	(2 604 608)
Emprunts à long terme	—	25 000 000
Remboursements d'emprunts	(2 775 000)	(876 000)
Apports reçus à titre de dotations	60 692	26 447
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	2 028 046	22 356 859
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>9 168 488</u>	<u>43 902 698</u>
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>484 015</b>	<b>6 920 099</b>
Encaisse au début	<u>52 656 548</u>	<u>45 736 449</u>
Encaisse à la fin	<u>53 140 563</u>	<u>52 656 548</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

---

### 1 – STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (ci-après « l'École »), constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal*, évolue dans le domaine de l'enseignement supérieur.

L'École est un organisme sans but lucratif enregistré en vertu de l'article 149 de *la Loi de l'impôt sur le revenu* et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

### 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers de l'École sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'École doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Principes de consolidation

L'École a fait le choix de ne pas consolider dans ses états financiers ceux des organismes sans but lucratif contrôlés. Les informations financières nécessaires sont divulguées à la note 18.

#### Comptabilité par fonds

Aux fins de la comptabilisation et de la présentation de l'information financière, les fonds suivants ont été établis afin de répondre aux besoins du MES et de l'École :

- Le fonds de fonctionnement présente les produits provenant de la vente de biens et de services qui permettent l'atteinte des objectifs de l'École, les charges liées à ses activités de fonctionnement ainsi que les actifs et passifs afférents. Ce fonds est utilisé pour toutes les activités courantes de l'École;
- Le fonds avec restrictions présente les produits qui font l'objet d'une affectation d'origine externe autre que les dotations et les produits affectés à l'acquisition d'immobilisations, les charges liées à ces activités ainsi que les actifs et passifs afférents. Ce fonds est principalement utilisé pour les activités liées à la recherche;
- Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels;
- Le fonds de dotation présente les ressources grevées d'une affectation faisant en sorte que l'École est tenue de les maintenir en permanence.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

---

### 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actifs et passifs financiers

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'École provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'École provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés à l'état des produits et charges et sont présentés au fonds de fonctionnement au poste Soutien institutionnel au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'École provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions et en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations que l'École a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'École provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'École détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'École détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des produits et charges à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée à l'état des produits et charges au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### **Instruments financiers dérivés**

L'École utilise des swaps de taux d'intérêt dans la gestion de son risque de taux d'intérêt, mais n'utilise pas la comptabilité de couverture. Conséquemment, les swaps de taux d'intérêt sont constatés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état des produits et charges et sont présentées au fonds des immobilisations au poste Variations de valeur des instruments financiers dérivés.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'École reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

#### Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Immobilisations corporelles	
Améliorations des terrains et aires de stationnement	20 ans
Bâtiments	
Bâtiments acquis ou construits	40 ou 50 ans
Améliorations majeures aux bâtiments	25, 30 ou 40 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement	
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Autre équipement	5 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels pédagogiques	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseaux de télécommunications	10 ans
Actifs incorporels	
Logiciels	3 ans

#### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée en charges à l'état des produits et charges et ne peut pas faire l'objet de reprises.

#### Œuvres d'art et collections

Les œuvres d'art et les collections reçues par don ou legs sont inscrites au fonds des immobilisations au coût ou à la juste valeur à la date de l'apport si elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et elles ne sont pas amorties.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

---

### 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Conversion des devises

L'École utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date du bilan. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception des produits et des charges liés aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont convertis aux cours historiques. Les gains ou les pertes de change afférents sont comptabilisés à l'état des produits et charges au poste Soutien institutionnel. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont inclus dans les variations de la juste valeur présentées dans les produits nets de placements.

#### Régimes à prestations définies

L'École offre à ses employés admissibles :

- un régime de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite HEC Montréal;
- un programme surcomplémentaire de retraite offert au personnel et un régime d'assurance postretraite offert aux retraités, tous des régimes à prestations définies (appelés collectivement ci-après « les autres régimes »).

L'École comptabilise ses obligations en vertu de chaque régime d'avantages sociaux à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Pour chacun des régimes à prestations définies, l'École détermine les obligations au titre des prestations définies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

Le solde de l'obligation du Régime de retraite HEC Montréal est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École. L'École comptabilise au bilan son obligation à l'égard de ce régime de retraite déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. Si la juste valeur des actifs excède l'obligation au titre des prestations définies, l'actif au titre des prestations définies doit être ajusté, s'il y a lieu, afin de considérer toute provision pour moins-valeur.

Le solde de l'obligation des autres régimes est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la comptabilisation, laquelle est préparée en ayant recours aux hypothèses les plus probables établies par la direction à la date de l'évaluation actuarielle complète et est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École.

Le coût de tous ces régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, soit l'intérêt net sur le passif ou l'actif au titre des prestations définies.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

---

### 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Régimes à prestations définies (suite)

Les réévaluations et autres éléments, comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds, correspondent à la différence entre le rendement réel des actifs du Régime de retraite HEC Montréal et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies, aux gains et pertes actuariels, à l'incidence de la provision pour moins-value (s'il y a lieu) dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, au coût des services passés (qui sont constatés immédiatement à la date des modifications des régimes) et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions. Les réévaluations et autres éléments ne seront pas reclassés dans l'état des produits et charges au cours d'un exercice ultérieur.

#### Constatation des produits

##### *Apports*

L'École applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations amortissables, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits du fonds des immobilisations au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels qui ne sont pas amortis, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont présentés comme des augmentations directes des soldes de fonds appropriés.

De plus, l'École constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'École aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

##### *Droits de scolarité et cotisations des étudiants*

Les droits de scolarité et les cotisations des étudiants sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice où ces droits de scolarité et ces cotisations sont payés. Chaque année, les sommes reçues au titre de ces droits et de ces cotisations couvrent une certaine portion des sessions scolaires de l'exercice suivant. Ainsi, les sommes perçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme produits reportés.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

---

### 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits (suite)

*Projets universitaires, services à la collectivité, entreprises auxiliaires et services rendus à l'extérieur*

Les produits de projets universitaires, de services à la collectivité, d'entreprises auxiliaires et de services rendus à l'extérieur sont constitués de la vente de divers biens et de la fourniture de services par l'École. Les ventes de produits sont constatées uniquement lorsque le client a accepté les biens ou les services, puisque l'acceptation du client est considérée comme une condition essentielle. Les montants facturés ou reçus, selon les conditions des contrats signés avec les clients, qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés. Pour certains projets universitaires, les produits de services sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

#### *Produits nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes, les produits provenant de la participation au produit net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au produit net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent. Les produits de dividendes sur les placements en actions cotées sont constatés à compter de la date ex-dividende, et les produits de dividendes sur les placements en actions d'une société fermée sont constatés à la date de déclaration, qui correspond à la date où la société obtient le droit de recevoir les dividendes.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'École a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que la participation au produit net des fonds communs de placement.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des produits et charges au poste Produits nets de placements du fonds de fonctionnement.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés du fonds avec restrictions ou du fonds des immobilisations.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est comptabilisée par l'École en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur, ou de son exploitation normale. L'École comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celle-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et sont amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

### 3 – PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Variations de la juste valeur		
Tirées de ressources détenues à titre de dotations	463 883	(212 994)
Non affectées	8 139	722
	<u>472 022</u>	<u>(212 272)</u>
Produit net des fonds communs de placement		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	<u>1 148 997</u>	1 396 496
Intérêts et dividendes		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	18 242	7 901
Non affectés	2 686 265	1 584 166
	<u>2 704 507</u>	1 592 067
	<u>4 325 526</u>	<u>2 776 291</u>

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 3 – PRODUITS NETS DE PLACEMENTS (suite)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations et affectés à la recherche		
Variations de la juste valeur	1 770 139	(324 224)
Produit net des fonds communs de placement	<u>3 760 260</u>	<u>4 643 434</u>
	<u>5 530 399</u>	<u>4 319 210</u>
Produits reportés	<u>(3 565 991)</u>	<u>(2 301 135)</u>
	<u>1 964 408</u>	<u>2 018 075</u>
Fonds des immobilisations		
Produit net des fonds communs de placement	<u>25 801</u>	<u>25 801</u>

Les produits nets tirés de ressources détenues à titre de dotations se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Sommes constatées à titre de produits de l'exercice	1 631 122	1 191 403
Sommes comptabilisées à titre d'apports reportés	<u>5 530 399</u>	<u>4 319 210</u>
	<u>7 161 521</u>	<u>5 510 613</u>

### 4 – VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, des ressources grevées d'affectations de 240 863 \$ (423 160 \$ au 30 avril 2023) ont été transférées du fonds avec restrictions au fonds des immobilisations. Ce transfert a été fait afin de financer les sorties nettes de fonds relatives aux immobilisations corporelles et actifs incorporels.

Des ressources non grevées d'affectations de 4 657 \$ (48 438 \$ au 30 avril 2023) ont été transférées du fonds de fonctionnement au fonds de dotation pour augmenter le capital permanent de ce fonds.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 5 – SUBVENTIONS À RECEVOIR DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Subvention conditionnelle au respect de l'atteinte de l'équilibre financier pour l'exercice terminé le 30 avril ou à la disponibilité d'un surplus cumulé suffisant pour combler le montant du déficit annuel selon les règles du MES	8 403 536	8 985 929
Subvention de contrepartie, dans le cadre du placement universitaire, à la suite des résultats des campagnes de financement	2 096 720	2 353 272
Subvention pour les besoins en locaux	(62 413)	304 172
Ajustement relatif au recomptage de la clientèle universitaire	2 827 518	2 925 720
Indexation des salaires 2023-2024	4 919 715	—
Terrains et bâtiments	535 812	—
Autres ajustements	—	2 044
	<u>18 720 888</u>	<u>14 571 137</u>

### 6 – DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Droits de scolarité*	4 086 908	3 950 980
Sommes à recevoir d'autres universités	2 226 714	1 252 116
Taxes à la consommation à recevoir	212 298	686 509
Sommes à recevoir		
Organisme sans but lucratif contrôlé	118 236	62 204
Organismes sans but lucratif soumis à une influence notable	2 986 868	4 381 847
Organismes sans but lucratif avec intérêts économiques	36 732	39 577
Organismes auxiliaires	351 722	225 613
Régime de retraite HEC Montréal	231 979	230 947
Autres sommes à recevoir	1 732 599	1 757 822
	<u>11 984 056</u>	<u>12 587 615</u>

\* Ces droits de scolarité à recevoir sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation totale de 829 808 \$ (917 937 \$ au 30 avril 2023).

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Subventions et contrats de recherche	3 113 393	2 807 616
Prêts d'honneur	339 618	388 873
	<u>3 453 011</u>	<u>3 196 489</u>

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 6 – DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR (suite)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds de dotation		
Prêts aux étudiants*	108 511	114 097
Intérêts et dividendes	27 443	18 893
	<u>135 954</u>	<u>132 990</u>

\* Ces prêts aux étudiants sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation totale de 20 275 \$ (40 716 \$ au 30 avril 2023).

### 7 – PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Fonds de placement étudiants HEC	—	144 419
Participation dans Valorisation Gestion, société en commandite, à la valeur de consolidation	1	1
	<u>1</u>	<u>144 420</u>
Fonds avec restrictions		
Valeur de rachat de contrats d'assurance vie	403 307	403 307
	<u>403 307</u>	<u>403 307</u>
Fonds de dotation		
Fonds communs de placement du marché monétaire canadien	282	17 388
Fonds communs de placement du marché monétaire étranger	6 045	122 198
Actions canadiennes	1 893 937	1 770 510
Actions étrangères	2 709 098	2 334 131
Obligations canadiennes	924 810	924 810
Obligations étrangères	80 551	80 552
Fonds communs de placement d'obligations canadiennes	1 295 445	1 400 337
Fonds de placement étudiant HEC Montréal	—	144 419
Fonds de placement Fonds HEC Montréal*	83 713 743	79 307 479
	<u>90 623 911</u>	<u>86 101 824</u>

\* Les placements du Fonds HEC Montréal sont détenus par un fiduciaire sous la gestion de gestionnaires de portefeuille externes. Les gestionnaires détiennent des placements dans un fonds regroupant les participations de l'École, de la Fondation HEC Montréal et du programme surcomplémentaire de retraite. La quote-part de l'École dans ce fonds regroupé est de 53,38 % (56,27 % au 30 avril 2023).

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 7 – PLACEMENTS (suite)

	<b>2024</b>	2023
	<u>Valeur de</u>	<u>Valeur de</u>
	<u>marché</u>	<u>marché</u>
	\$	\$
Placements du Fonds HEC Montréal		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>7 096 474</b>	1 434 919
Obligations		
Gouvernement fédéral	<b>2 836 538</b>	1 580 838
Gouvernements provinciaux	<b>5 608 443</b>	6 045 870
Gouvernements municipaux	<b>605 597</b>	652 842
Société canadienne	<b>7 915 910</b>	7 163 499
Titres adossés à des créances	<b>198 872</b>	—
Actions canadiennes	<b>25 948 221</b>	22 919 286
Actions étrangères	<b>2 387 928</b>	2 130 670
Parts de fonds communs de placement		
Actions étrangères	<b>44 641 427</b>	43 820 220
Immobilier canadien	<b>11 039 772</b>	10 887 597
Immobilier mondial	<b>6 775 377</b>	6 990 207
Autres placements canadiens	<b>28 506 470</b>	25 440 661
Autres placements étrangers	<b>13 264 591</b>	11 866 953
	<b><u>156 825 620</u></b>	<b><u>140 933 562</u></b>

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 8 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains				
Terrains	40 072 239	—	40 072 239	40 072 239
Améliorations des terrains et aires de stationnement	23 247 308	10 400 208	12 847 100	1 595 218
Bâtiments				
Bâtiments acquis ou construits	262 307 786	54 659 635	207 648 151	39 402 923
Améliorations majeures aux bâtiments	127 362 618	55 377 410	71 985 208	67 303 333
Rénovations et construction en cours	2 731 057	—	2 731 057	190 030 395
Améliorations locatives	909 875	896 311	13 564	40 691
Matériel et équipement				
Équipement informatique	29 950 640	25 388 245	4 562 395	2 629 356
Équipement de communication multimédia	12 730 793	8 561 509	4 169 284	1 316 057
Mobilier et équipement de bureau	13 149 525	8 760 499	4 389 026	625 895
Autre équipement	6 571 667	5 747 721	823 946	428 553
Équipement spécialisé	244 560	244 560	—	—
Documents de bibliothèque	15 075 496	14 362 752	712 744	832 199
Manuels pédagogiques	11 428 601	9 761 681	1 666 920	2 266 899
Matériel roulant	361 411	288 357	73 054	16 075
Réseaux de télécommunications	4 325 424	2 377 689	1 947 735	2 380 278
Œuvres d'art et collections	1 440 731	—	1 440 731	750 798
	<b>551 909 731</b>	<b>196 826 577</b>	<b>355 083 154</b>	<b>349 690 909</b>

Au cours de l'exercice, l'École a acquis des immobilisations corporelles, dont un montant de 16 290 485 \$ est inclus dans les créiteurs et autres dettes de fonctionnement (18 167 389 \$ au 30 avril 2023).

#### Projet d'édifice au centre-ville de Montréal

L'École a obtenu l'approbation lui permettant de mettre en œuvre le projet d'un nouvel édifice au centre-ville de Montréal. À la suite d'une autorisation du Conseil des ministres le 11 juillet 2019, le coût du projet a été révisé à 235 192 000 \$, dont un montant de 93 818 000 \$ est financé par le gouvernement du Québec et un montant de 141 374 000 \$, par l'École et la Fondation HEC Montréal.

Au 30 avril 2024, le coût total du projet est de 222 049 870 \$ (213 449 606 \$ au 30 avril 2023). Le coût du bâtiment, incluant le stationnement, est de 181 634 485 \$, le coût des terrains est de 29 840 701 \$ et le coût des équipements et autres immobilisations corporelles est de 10 574 684 \$. La date de mise en service de ce nouvel édifice était le 25 août 2023.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 9 – ACTIFS INCORPORELS

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Logiciels	5 657 095	5 304 913	485 703
Autre actif	894 737	894 737	—
	<b>6 551 832</b>	<b>6 199 650</b>	<b>485 703</b>

Au cours de l'exercice, l'École a acquis des actifs incorporels, dont un montant de 0 \$ (25 875 \$ au 30 avril 2023) est inclus dans les créditeurs et autres dettes de fonctionnement.

### 10 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

#### Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'École offre des avantages sociaux futurs à toute personne engagée à temps plein et à titre permanent, et à toute autre personne engagée autrement qu'à temps plein et à titre permanent si elle satisfait à certaines conditions prévues par les régimes.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite à prestations définies et du programme surcomplémentaire de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2022, et celle du régime d'assurance postretraite a été effectuée au 30 avril 2022.

#### Régimes de retraite à prestations définies

L'École offre des régimes de retraite à prestations définies garantissant le paiement de prestations de retraite. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations de retraite liées au service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000 font l'objet, chaque année, d'une majoration correspondant à l'indice des rentes, tandis que les prestations de retraite liées au service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 font l'objet, chaque année, d'une majoration correspondant à l'indice des rentes moins 3 % (laquelle ne peut être négative).

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 10 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

#### Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (suite)

La situation de capitalisation des régimes de retraite s'établit comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Régime de retraite HEC Montréal (RRHEC)		
Obligations au titre des prestations définies	<b>559 763 700</b>	514 728 400
Juste valeur des actifs du régime	<b>614 700 900</b>	561 698 700
	<b>54 937 200</b>	46 970 300
Provision pour moins-value	<b>(33 024 400)</b>	(29 313 000)
Situation de capitalisation – surplus et actif au titre des prestations définies (a)	<b>21 912 800</b>	17 657 300
Programme surcomplémentaire de retraite pour le personnel de HEC (PSR)		
Obligations au titre des prestations définies	<b>6 907 900</b>	7 682 800
Juste valeur des actifs du régime	<b>9 994 600</b>	10 777 400
Situation de capitalisation – surplus et actif au titre des prestations définies (a)	<b>3 086 700</b>	3 094 600

#### Régime d'assurance postretraite

L'École offre un régime d'assurance postretraite qui consiste en un régime d'assurance vie non contributif et en un régime d'assurance maladie contributif pour lesquels les cotisations des salariés sont ajustées annuellement.

La situation de capitalisation du régime d'assurance postretraite s'établit comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	<b>15 309 700</b>	15 341 300
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies (a)	<b>15 309 700</b>	15 341 300

(a) Au 30 avril 2024, l'actif au titre des avantages sociaux futurs est de 24 999 500 \$ (20 751 900 \$ au 30 avril 2023), tandis que le passif au titre des avantages sociaux futurs est de 15 309 700 \$ (15 341 300 \$ au 30 avril 2023).

#### Charges des avantages sociaux futurs

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
RRHEC	<b>8 011 700</b>	5 330 800
PSR	<b>100</b>	(184 400)
Assurance postretraite	<b>1 367 100</b>	1 289 500
	<b>9 378 900</b>	6 435 900

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 11 – EMPRUNTS BANCAIRES

L'École dispose d'une ouverture de crédit d'un montant autorisé de 15 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel (7,2 %; 6,7 % au 30 avril 2023). Selon une entente avec le MES, le maximum autorisé est déterminé le 1<sup>er</sup> juin de chaque année à partir d'un budget de caisse approuvé par la direction. Au 30 avril 2024, l'ouverture de crédit est inutilisée (inutilisée au 30 avril 2023).

Depuis le 11 février 2020, l'École dispose de deux marges de crédit spécifiquement pour le financement de la construction d'un nouvel édifice au centre-ville de Montréal. Au 30 avril 2024, le montant maximum autorisé est de 54 540 000 \$, financé par le MES, et de 14 687 000 \$, financé par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). Au 30 avril 2024, le solde utilisé de ces marges de crédit est respectivement de 4 248 036 \$ et de 6 311 445 \$ (16 538 561 \$ et 6 002 568 \$ au 30 avril 2023).

L'École détient quatre autres marges de crédit pour un montant maximum autorisé de 24 116 000 \$, financé par le MES pour d'autres immobilisations corporelles et actifs incorporels. Au 30 avril 2024, le solde utilisé de ces marges de crédit est de 6 669 823 \$ (3 035 473 \$ au 30 avril 2023).

Les marges de crédit sont financées au taux moyen des bons du Trésor du Québec (BTQ) à trois mois majoré de 0,02 %. Au 30 avril 2024, le taux d'intérêt effectif est de 4,93 % (4,4 % au 30 avril 2023).

### 12 – CRÉDITEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Comptes fournisseurs et charges à payer	12 304 481	11 811 934
Salaires et charges sociales	10 317 142	9 036 225
Vacances et journées de maladie à payer	13 710 374	12 401 950
MES – clientèle	19 896 631	11 653 702
	<u>56 228 628</u>	<u>44 903 811</u>

Au 30 avril 2024, les sommes à remettre à l'État totalisent 5 695 749 \$ (4 874 424 \$ au 30 avril 2023).

### 13 – PRODUITS REPORTÉS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Droits de scolarité	4 062 280	3 682 302
Services à la collectivité et autres	2 956 981	3 233 006
	<u>7 019 261</u>	<u>6 915 308</u>

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 14 – APPORTS REPORTÉS À COURT TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Solde au début	34 784 508	32 268 415
Montants encaissés au cours de l'exercice	41 168 196	36 303 383
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(36 641 498)	(33 141 198)
Transferts vers les fonds de fonctionnement et des immobilisations	<u>(181 722)</u>	<u>(646 092)</u>
Solde à la fin	<u><u>39 129 484</u></u>	<u><u>34 784 508</u></u>
Fonds des immobilisations		
MES	12 276 994	11 245 949
MEIE	<u>7 341 571</u>	<u>—</u>
	<u><u>19 618 565</u></u>	<u><u>11 245 949</u></u>

### 15 – DETTE À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds des immobilisations		
Billets à payer		
3,056 %, remboursable par versements annuels de 389 462 \$, capital seulement, échéant en mars 2028	1 557 846	1 947 308
3,197 %, remboursable par versements annuels de 305 920 \$, capital seulement, échéant en juin 2042	5 812 480	6 118 400
2,933 %, remboursable par versements annuels de 369 111 \$, capital seulement, échéant en décembre 2042	7 013 115	7 382 226
2,934 %, remboursable par versements annuels de 1 310 533 \$, capital seulement, et par un versement final de 1 652 534 \$ en décembre 2027	5 584 133	6 894 667
3,231 %, remboursable par versements annuels de 369 214 \$, capital seulement, échéant en décembre 2043	7 924 279	8 320 493
2,054 %, remboursable par versements annuels de 448 400 \$, capital seulement, échéant en novembre 2024	448 400	896 800
2,549 %, remboursable par versements annuels de 489 048 \$, capital seulement, échéant en novembre 2039	7 824 772	8 313 820
2,035 %, remboursable par versements annuels de 2 665 330 \$, capital seulement, et par un versement final de 1 685 374 \$ en novembre 2027	9 681 366	12 346 696
0,791 %, remboursable par versements annuels de 544 023 \$, capital seulement, échéant en novembre 2025	1 088 046	1 632 069
1,977 %, remboursable par versements annuels de 466 771 \$, capital seulement, échéant en novembre 2040	7 935 107	8 401 878
1,340 %, remboursable par versements annuels de 1 257 289 \$, capital seulement, et par un versement final de 1 169 826 \$ en mars 2028	4 941 692	6 198 980

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 15 – DETTE À LONG TERME (suite)

	2024	2023
	\$	\$
2,777 %, remboursable par versements annuels de 934 159 \$, capital seulement, échéant en novembre 2041	16 814 853	17 749 012
4,136 %, remboursable par versements annuels de 1 396 250 \$, capital seulement, échéant en décembre 2042	26 528 750	27 925 000
3,632 %, remboursable par versements annuels de 140 000 \$, capital seulement, échéant en décembre 2027	560 000	700 000
3,632 %, remboursable par versements annuels de 88 400 \$, capital seulement, échéant en décembre 2027	353 600	442 000
3,644 %, remboursable par versements annuels de 523 680 \$, capital seulement, et par un versement final de 479 040 \$ en décembre 2028	2 573 760	3 097 440
4,955 %, remboursable par versements annuels de 883 865 \$, capital seulement, échéant en novembre 2043	17 677 303	—
4,501 %, remboursable par versements annuels de 83 662 \$, capital seulement, échéant en novembre 2028	418 310	—
4,501 %, remboursable par versements annuels de 63 518 \$, capital seulement, échéant en novembre 2028	317 591	—
	<u>125 055 403</u>	<u>118 366 789</u>
Emprunt, 2,421 %, remboursable par versements annuels de 668 000 \$, capital seulement, et par un versement final de 6 687 000 \$ en décembre 2041	18 497 000	19 165 000
Emprunt, 3,466 %, remboursable par versements annuels de 832 000 \$, capital seulement, et par un versement final de 8 568 000 \$ en décembre 2042	23 960 000	24 792 000
Emprunt à la Fondation HEC Montréal	—	1 275 000
	<u>167 512 403</u>	<u>163 598 789</u>
Tranche échéant à moins de un an	<u>14 255 635</u>	<u>14 499 590</u>
	<u>153 256 768</u>	<u>149 099 199</u>

### Billets à payer

Les billets à payer sont garantis, capital et intérêts, par les subventions votées annuellement par le gouvernement du Québec. Les remboursements sont effectués à même des versements finaux du gouvernement.

Les versements à effectuer sur les billets à payer au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 61 231 434 \$, soit 14 255 635 \$ en 2025, 13 807 235 \$ en 2026, 13 263 212 \$ en 2027, 12 537 794 \$ en 2028 et 7 367 558 \$ en 2029.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 15 – DETTE À LONG TERME (suite)

#### Intérêts et frais financiers

Les intérêts et frais financiers pour l'exercice terminé le 30 avril 2024 sont ventilés comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Frais bancaires	<u>37 938</u>	<u>47 243</u>
Fonds des immobilisations		
Intérêts sur les emprunts bancaires	1 052 807	415 573
Intérêts sur la dette à long terme	<u>3 656 358</u>	<u>1 656 851</u>
	<u>4 709 165</u>	<u>2 072 424</u>

### 16 – APPORTS REPORTÉS À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Dotation		
Solde au début	34 616 817	32 390 010
Produits de placements	3 846 265	4 984 180
Gains non matérialisés (pertes non matérialisées) sur placements	1 632 300	(598 202)
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>(1 981 386)</u>	<u>(2 159 171)</u>
Solde à la fin	<u>38 113 996</u>	<u>34 616 817</u>
Valeur de rachat de contrats d'assurance vie		
Solde au début	403 308	378 713
Variation de la valeur de rachat	—	24 595
Solde à la fin	<u>403 308</u>	<u>403 308</u>
Apports reportés		
Solde au début	668 145	674 337
Variation de l'exercice	<u>(59 264)</u>	<u>(6 192)</u>
Solde à la fin	<u>608 881</u>	<u>668 145</u>
	<u>39 126 185</u>	<u>35 688 270</u>
Fonds des immobilisations		
Solde au début	202 601 792	168 670 158
Augmentation liée aux acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	5 086 862	34 788 506
Reclassement au solde de fonds	(488 737)	—
Reclassement à court terme	<u>(6 075 847)</u>	—
Montant constaté à titre d'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	<u>(3 151 934)</u>	<u>(856 872)</u>
Solde à la fin	<u>197 972 136</u>	<u>202 601 792</u>

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 17 – SOLDES DE FONDS – AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

	2024	2023
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Fonds affectés à la recherche	3 159 374	2 965 248
Affectations d'origine interne du fonds de dotation	6 623 232	5 099 870
	<u>9 782 606</u>	<u>8 065 118</u>
Fonds des immobilisations		
Fonds affectés à des projets futurs en immobilisations	<u>7 432 645</u>	<u>12 142 481</u>
Fonds de dotation		
Capital*		
Fonds de chaires en recherche et développement en gestion internationale	2 000 000	2 000 000
Fonds pédagogique	1 200 000	1 200 000
Fonds de dépannage	1 180 335	1 175 678
Projets internationaux	500 000	500 000
Autres	249 308	249 308
	<u>5 129 643</u>	<u>5 124 986</u>

\* Le capital a été transféré au fonds de dotation d'une manière permanente sur décision du conseil d'administration.

### 18 – ORGANISMES ET SOCIÉTÉ APPARENTÉS

L'École contrôle Gestion, Revue internationale de gestion et Valorisation Gestion, société en commandite. Il n'existe pas de différence significative entre les méthodes comptables de l'École et celles des organismes contrôlés.

De plus, l'École exerce une influence notable sur la Fondation HEC Montréal et détient un intérêt économique dans l'Institut canadien des dérivés.

Ils sont tous des organismes de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à l'exception de Valorisation Gestion, société en commandite.

#### Gestion, Revue internationale de gestion (ci-après « la Revue »)

L'École contrôle la Revue, puisqu'elle a le pouvoir de nommer la majorité des membres de son conseil d'administration.

La Revue, constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, publie trimestriellement la revue *Gestion, Revue internationale de gestion*, et édite les recueils de la collection *Gestion et Savoirs*. La Revue est considérée comme un organisme sans but lucratif enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 18 – ORGANISMES ET SOCIÉTÉ APPARENTÉS (suite)

#### Gestion, Revue internationale de gestion (ci-après « la Revue ») (suite)

Les états financiers résumés de la Revue au 30 avril 2024 sont les suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Bilan		
Total de l'actif	<u>622 206</u>	<u>641 870</u>
Total du passif	<u>211 204</u>	<u>227 280</u>
Actif net	<u>411 002</u>	<u>414 590</u>
	<u>622 206</u>	<u>641 870</u>
État des produits et charges		
Produits – contribution de l'École	<u>450 000</u>	450 000
Autres produits	<u>579 760</u>	542 860
Charges	<u>(1 033 348)</u>	(952 414)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(3 588)</u>	<u>40 446</u>

Au cours de l'exercice, la Revue a réalisé d'autres produits de 36 312 \$ (44 050 \$ en 2023) auprès de l'École, en plus de la contribution de 450 000 \$ (450 000 \$ en 2023), et a engagé des charges de 422 624 \$ (418 815 \$ en 2023) auprès de l'École. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en

L'École présente une somme à recevoir de la Revue au montant de 117 087 \$ au 30 avril 2024 au poste Débiteurs et autres sommes à recevoir (61 054 \$ au 30 avril 2023).

#### Valorisation Gestion, société en commandite (ci-après « Valorisation »)

L'École contrôle Valorisation, puisqu'elle est son commanditaire unique.

Valorisation, constituée en vertu des dispositions du *Code civil du Québec* et de la *Loi sur les publicités légales des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, a pour mission d'effectuer la valorisation et la commercialisation de la propriété intellectuelle provenant du travail des chercheurs œuvrant à l'École et d'investir dans des projets prometteurs en vue de favoriser la maturité économique. L'École détient donc un intérêt économique dans la société en commandite.

Les états financiers résumés de la société en commandite ne sont pas présentés, puisque les principaux postes de ces états financiers ne sont pas importants.

Les redevances versées à l'École s'élèvent à 8 708 \$ en 2024 (11 611 \$ en 2023). Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

---

### **18 – ORGANISMES ET SOCIÉTÉ APPARENTÉS (suite)**

#### **Fondation HEC Montréal (ci-après « la Fondation »)**

L'École exerce une influence notable sur la Fondation, puisqu'elle peut nommer 6 des 14 membres du conseil d'administration.

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, a pour mission de mobiliser les donateurs afin de recueillir les fonds nécessaires au soutien des projets de l'École.

Au cours de l'exercice, l'École a fourni gratuitement des services de gestion à la Fondation.

Les apports effectués par l'École à la Fondation s'élèvent à 470 847 \$ en 2024 (471 441 \$ en 2023), alors que les contributions effectuées par la Fondation à l'École s'élèvent à 13 257 401 \$ en 2024 (26 072 907 \$ en 2023). Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

L'École présente une somme à recevoir de la Fondation au montant de 2 986 868 \$ au 30 avril 2024 au poste Débiteurs et autres sommes à recevoir (4 381 847 \$ en 2023).

#### **Institut canadien des dérivés (ci-après « l'Institut »)**

L'École détient un intérêt économique dans l'Institut, puisque ce dernier est une initiative conjointe de l'Autorité des marchés financiers, du ministère des Finances du Québec et de l'École, et que l'École contribue de façon importante à l'Institut.

L'Institut, constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, a pour mission de contribuer au rayonnement de la place financière de Montréal dans le secteur des instruments dérivés et des produits structurés par l'intermédiaire de projets de formation et de recherche adaptés aux besoins de l'industrie.

Les apports de l'École prennent la forme de fournitures et de services et représentent un montant de 633 154 \$ (623 367 \$ en 2023). Ces apports consistent en des salaires, du soutien pédagogique, des bases de données, des infrastructures et des services administratifs. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

L'École présente une somme à recevoir de l'Institut au montant de 36 732 \$ au 30 avril 2024 au poste Débiteurs et autres sommes à recevoir (39 577 \$ en 2023).

### **19 – ENGAGEMENTS**

#### **Édifice au centre-ville de Montréal**

L'École s'est engagée dans un projet de construction d'un édifice au centre-ville de Montréal pour un montant de 139 833 788 \$ (138 520 552 \$ au 30 avril 2023) avec un entrepreneur général. Au 30 avril 2024, l'engagement restant s'élevait à 390 115 \$ (2 537 142 \$ au 30 avril 2023).

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

---

### **19 – ENGAGEMENTS (suite)**

#### **Location de locaux**

L'École s'est engagée, d'après un contrat de location échéant au plus tard le 30 juin 2026, à verser une somme de 118 265 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 53 428 \$ en 2025, à 55 298 \$ en 2026 et à 9 539 \$ en 2027.

### **20 – OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de l'École concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments. Les autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont notamment relatives au démantèlement de réservoirs contenant des produits pétroliers et à la remise en état de locaux loués à l'échéance du bail.

Aucun passif n'est comptabilisé à l'égard de ces obligations, puisque l'École n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable de leur montant.

### **21 – ÉVENTUALITÉS**

Dans le cours normal de ses activités, l'École est aux prises avec des questions juridiques et litigieuses dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude au 30 avril 2024. En outre, l'École est partie à diverses réclamations visant un projet de développement immobilier. La direction est toutefois d'avis qu'il n'y aura pas de répercussions importantes sur sa situation financière et sur les résultats de ses activités, compte tenu des retenues à payer enregistrées aux livres dont certains de ces éléments font l'objet.

### **22 – RISQUES FINANCIERS**

#### **Risque de crédit**

L'École est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan, exception faite des placements en actions et en parts de fonds communs de placement. L'École a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les subventions à recevoir, les débiteurs et autres sommes à recevoir (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et les placements en obligations, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'École. Certains fonds communs de placement exposent indirectement l'École au risque de crédit.

Le risque de crédit relatif aux subventions à recevoir et à une partie des débiteurs et autres sommes à recevoir est considéré comme négligeable, puisque ces derniers concernent des sommes à recevoir de gouvernements.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

### 22 – RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque de marché

Les instruments financiers de l'École l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

#### Risque de change

L'École est exposée au risque de change en raison des placements en actions étrangères libellés en devises détenus dans le fonds de dotation. Les actifs libellés en devises se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Dollars américains	<b>19 753 842</b>	23 216 415
Euros	<b>310 907</b>	316 628
Autres	<b>97 733</b>	97 005
	<u><b>20 162 482</b></u>	<u>23 630 048</u>

#### Risque de taux d'intérêt

L'École est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements en obligations et les billets à payer portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'École au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt. Le risque lié aux billets à payer est compensé par le fait que les intérêts sont subventionnés par le gouvernement du Québec.

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux variable et exposent donc l'École à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Certains fonds communs de placement exposent indirectement l'École au risque de taux d'intérêt.

L'École a conclu deux swaps de taux d'intérêt en vertu desquels elle a le droit de recevoir des intérêts à un taux variable égal au taux des acceptations bancaires canadiennes de trois mois majoré de 1,05 % (6,07 %; 5,83 % au 30 avril 2023) sur des notionnels de 18 497 000 \$ (19 165 000 \$ au 30 avril 2023) et de 23 960 000 \$ (24 792 000 \$ au 30 avril 2023). L'École est tenue de payer des intérêts à taux fixe de 2,421 % et de 3,465 5 % respectivement sur ces notionnels. Ces swaps prévoient le règlement trimestriel au net des intérêts reçus et payés. Au 30 avril 2024, la valeur comptable des swaps de taux d'intérêt comptabilisés à titre d'actifs est de 9 025 492 \$ (6 689 738 \$ au 30 avril 2023). Le taux variable de ces swaps de taux d'intérêt renvoie à un taux interbancaire qui est assujéti à la réforme des taux d'intérêt de référence. Conséquemment, le taux d'intérêt de référence stipulé dans la convention de swap sera remplacé par un taux de référence alternatif.

Les autres actifs et passifs financiers de l'École ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

# La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

## Notes complémentaires

Au 30 avril 2024

---

### **22 – RISQUES FINANCIERS (suite)**

#### **Risque de marché (suite)**

##### *Risque de prix autre*

L'École est exposée au risque de prix autre en raison des placements en actions et en parts de fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'École est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'École est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.